

VOISINS
— le bretonneux —

Saint Quentin en Yvelines
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie
1 place Charles de Gaulle
78960
Voisins le Bretonneux
01 30 48 58 68
www.voisins78.fr

Voisins-le-Bretonneux, le 3 mars 2022

M. Bernard Sinquin
1 allée Arnauld d'Andilly
78960 Voisins-le-Bretonneux

Cabinet du Maire
01.30.48.58.75
votre.courriel@voisins78.fr

Objet : installation antennes Free Villa aux Fleurs

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance des lettres que vous avez communiquées aux résidents de Villa aux Fleurs concernant l'installation d'antennes Free sur les toits de la Résidence dont Versailles Habitat est propriétaire, ainsi que de la pétition que vous avez déposée vendredi 18 février en Mairie.

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer mes regrets que vous utilisiez systématiquement ce mode de communication avec la Mairie et que ni vous ni votre collectif ne demandiez jamais à me rencontrer pour dialoguer.

Je tiens donc à retracer les faits mais également à vous apporter des précisions quant au pouvoir et au rôle de la Commune.

La Ville a bien reçu une demande préalable de travaux de la part de Free Mobile le 2 novembre dernier. Comme à leur habitude, et ne pensant que l'implantation d'antennes de téléphonie pouvait poser problème, nos services ont transféré cette demande aux services de SQY car je vous rappelle que l'instruction relève de la compétence de l'agglomération. Il est exact que la demande n'a alors pas été traitée dans les temps, donnant lieu à la délivrance d'une autorisation tacite mais nous savons que du point de vue urbanisme tout était en règle.

De son côté, le propriétaire de l'immeuble Versailles Habitat n'a pas pensé à nous avertir non plus. Je vous rappelle que la Commune n'a pas à donner son avis sur l'opportunité de poser une antenne et n'a pas non plus pouvoir en matière de santé : "Le premier magistrat communal ne peut ni au titre de ses pouvoirs de police générale, ni en se fondant sur le principe de précaution, adopter une réglementation portant sur l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile et destinée à protéger le

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire
ou sur votre.courriel@voisins78.fr

public contre les effets des ondes émises par ces antennes... En effet, la réglementation en matière sanitaire demeure établie par la police spéciale des communications électroniques confiée exclusivement à l'Etat" (Journal Officiel du Sénat du 24.09.2020, page 4340).

L'apposition d'un panneau accordant les travaux fait courir un délai de recours dont vous pouvez vous saisir par simple lettre recommandée à notre attention mais les règles d'urbanisme étant bien respectées je ne pourrai sans doute pas intervenir.

S'agissant d'une transaction entre l'opérateur Free et Versailles Habitat, c'est à ces derniers que votre pétition devrait être adressée car eux seuls ont le pouvoir d'y renoncer. J'ai déjà fait part de votre opposition à Versailles Habitat qui devait vous contacter.

Je ne nie pas les craintes que chacun peut avoir par rapport à l'installation d'antennes sur un toit d'immeuble mais force est de constater que nous avons tous un téléphone portable qui nécessite des relais pour fonctionner de manière optimale.


Il y a effectivement une antenne Bouygues dans le clocher de l'église depuis 2013 mais contrairement à ce que vous semblez penser nous n'avons pas eu à ce jour de demande de modification de leur part.

Enfin, vous rappelez dans l'un de vos documents le refus de votre copropriété en 2014 d'installer des antennes hertziennes sur le toit de votre immeuble. Elles devaient alors permettre d'assurer la vidéoprotection pour les commerces du centre commercial, ce qui n'a par conséquent pas été possible jusqu'à l'arrivée de la fibre optique à Voisins deux ans plus tard !

Je reste à votre écoute.

Veuillez croire, monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées,




Alexandra Rosetti
Maire
Conseillère départementale